

FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS - ADAC

BILAN AU 30 SEPTEMBRE 2009

ACTIF	BRUT	AMORT-PROV	NET	TOTAL	EXERCICE N-1	PASSIF	EXERCICE N	TOTAL	EXERCICE N-1
ACTIF IMMOBILISE				25 518,00	56 439,06	CAPITAUX PROPRES		9 967 125,00	5 570 997,92
IMMOB. INCORPORELLES	0,00	0,00	0,00		14 232,65	DOTATION	1 211 683,00		1 038 032,00
IMMOB. CORPORELLES	104 628,28	79 110,28	25 518,00		42 206,41	AUTRES RESERVES	4 359 314,92		2 796 455,85
PARTICIPATIONS	76 224,51	76 224,51	0,00		0,00	EXCEDENT AU 30 SEPTEMBRE	4 396 127,08		1 736 510,07
Créances Rattachées Participations	152 449,02	152 449,02	0,00		0,00		9 967 125,00		
	333 301,81	307 783,81	25 518,00						
ACTIF CIRCULANT				10 407 289,46	6 276 534,93	DETTES		466 255,81	763 401,80
PRODUITS A RECEVOIR	0,00		0,00		0,00	FOURNISSEURS	245 952,10		530 852,32
LEGS EN COURS DE REALISATION	18 896,36		18 896,36		300,00	AVANCE RECUE	0,00		0,00
VALEURS MOB.PLACMT	10 003 303,79		10 003 303,79		6 277 376,70	PERSONNEL	24 041,00		31 444,00
BANQUES, CCP	384 876,12		384 876,12		-2 497,32	ORGANISMES SOCIAUX	39 375,00		44 073,23
CAISSE	213,19		213,19		1 355,55	ETAT COLLECT. LOCALES	156 887,71		157 032,25
	10 407 289,46		10 407 289,46				466 255,81		
CHARGES CONSTATEES AVANCE	573,35		573,35	573,35	1 425,73	PRODUITS CONSTATES AVANCE	0,00	0,00	0,00
TOTAL ACTIF	10 741 164,62	307 783,81	10 433 380,81	10 433 380,81	6 334 399,72	TOTAL PASSIF	10 433 380,81	10 433 380,81	6 334 399,72

Engagements reçus :

Legs nets à réaliser, acceptés par les organes statutairement compétents : 2 828 465 "

autorisés par l'organisme de tutelle : 2 828 465 "

de résultat au 30 septembre 2009

	du 1er octobre 2008 au 30 septembre 2009			2007/2008
	(12 mois)			(12 mois)
	France	Exportations	Total	Total
Ventes de marchandises				
Production vendue : biens				
Production vendue : services				
Chiffres d'affaires nets				
Production stockée				
Dons			10 405 335	7 998 385
Subventions d'exploitation				
Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges				
Autres produits				
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)			10 405 335	7 998 385
Achats de marchandises				
Variation de stocks				
Achats de matières premières et autres approvisionnements				
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes			5 725 232	6 002 855
Impôts, taxes et versements assimilés			18 278	26 029
Salaires et traitements			248 528	284 424
Charges sociales			99 930	106 778
Dotations aux amortissements			24 658	26 612
Dotations aux provisions				
Autres charges				
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)			6 116 627	6 446 698
RESULTAT D'EXPLOITATION (I - II)			4 288 709	1 551 687
Produits financiers de participations				
Produits des autres valeurs mobilières et créances actif immobil.			128 550	263 618
Autres intérêts et produits assimilés				
Reprise sur provisions et transferts de charges				
Différences positives de change				
Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS (III)			128 550	263 618
Dotations financières aux amortissements et provisions				
Intérêts et charges assimilées			21 432	16 132
Différences négatives de change				
Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				
TOTAL DES CHARGES FINANCIERES (IV)			21 432	16 132
RESULTAT FINANCIER (III - IV)			107 118	247 486
RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV)			4 395 827	1 799 173

résultat (suite) au 30 septembre 2009

aux 30 septembre	2009	2008
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	300	3 918
Produits exceptionnels sur opérations en capital		
Reprises sur provisions et transferts de charges		
TOTAL DES PRODUITS EXCEPTIONNELS (V)	300	3 918
Charges exceptionnelles sur opérations de gestion	0	66 581
Charges exceptionnelles sur opérations en capital		
Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions		
TOTAL DES CHARGES EXCEPTIONNELLES (VI)	0	66 581
RESULTAT EXCEPTIONNEL (V - VI)	300	-62 663
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (VII)		
Impôts sur les bénéfices (VIII)		
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V)	10 534 185	8 265 921
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VII + VIII)	6 138 058	6 529 411
BENEFICE OU PERTE (produits - charges)	4 396 127	1 736 510

ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

La présente annexe aux comptes annuels vise à fournir une information pertinente sur la Fondation. En conséquence, seuls les éléments significatifs et non déjà mentionnés dans le bilan ou dans le compte de résultat sont présentés ci-après.

I ó FAITS CARACTERISTIQUES DE L'EXERCICE

Les comptes de la Fondation font apparaître pour l'exercice 2008/2009 un excédent de 4 396 127 euros, contre un excédent de 1 736 510 euros en 2007/2008, soit une augmentation de 2 659 617 euros. Les recettes liées aux dons encaissés s'élèvent en 2008/2009 à 6 663 502 euros contre 6 394 827 euros pour 2007/2008, soit une augmentation de 268 675 euros.

Les legs ont évolués de 1 489 967 euros en 2007/2008 à 3 687 625 euros en 2008/2009, soit une augmentation de 2 197 658 euros.

Le montant des legs inscrits en hors bilan s'élève à 2 828 465 euros représentant 57 dossiers pour 2008/2009, contre 4 472 297 pour 2007/2008.

II ó REGLES ET METHODES COMPTABLES

1. REGLES DE BASE

Les principes généraux d'établissement des comptes ont été respectés à partir des règles de base suivantes :

- Image fidèle,
- Continuité de l'activité,
- Régularité et sincérité,
- Prudence,
- Indépendance des exercices.

2. REGLES GENERALES D'ETABLISSEMENT ET DE PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les règles de présentation et d'évaluation sont conformes aux principes généraux et aux adaptations prévues par l'avis du Conseil National de la Comptabilité C.N.C. 98-12 du 17 décembre 1998 repris par les règlements du Comité de la Réglementation Comptable CRC 99-01 du 16 février 1999 et CRC 99-03 du 29 avril 1999.

La valeur brute des éléments de l'actif immobilisé correspond à leur coût d'acquisition ou de production à la date d'entrée des actifs immobilisés dans le patrimoine, compte tenu des frais accessoires nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces actifs. Ces éléments n'ont pas fait l'objet d'une réévaluation légale ou libre.

Les immobilisations amortissables ont été amorties de manière linéaire afin de prendre en compte la dépréciation économique des biens.

Les nouvelles règles comptables relatives aux actifs ont été appliquées à la Fondation 30 millions d'amis depuis l'exercice 2007/2008. La méthode prospective a été appliquée. L'application de ces règles n'a pas eu pour conséquence la modification des durées d'amortissements :

- Autres agencements : 10 ans,
- Le matériel de bureau : 4 ans,
- Le matériel informatique : 3 ans,
- Le matériel et outillage : 5 ans,
- Le mobilier : 10 ans,
- Progiciels et logiciels : 1 an.

Les titres de participation, ainsi que les créances y rattachées, sont inscrits au bilan pour leur coût d'entrée dans le patrimoine de l'entité. Ils sont pour le cas, dépréciés à 100 % pour tenir compte de leur valeur d'utilité pour l'entité.

3.2 Créances et dettes

Les créances et dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale. Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

3.3 Valeurs mobilières de placement

Les valeurs mobilières de placement sont inscrites au bilan pour leur coût d'acquisition. Elles sont, le cas échéant dépréciées par voie de provision pour les ramener à leur valeur actuelle. Elles sont réévaluées à la valeur indiquée par les établissements financiers au 30 septembre de chaque année.

3.4 Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque et en caisse ont été évaluées à leur valeur nominale.

3.5 Portefeuilles de legs

Compte tenu de l'application du Règlement CRC n° 99.01 du 16 février 1999 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des Associations et des Fondations, les legs effectués au profit de la Fondation sont constatés en produits d'exploitation lors de la réalisation effective et définitive d'un bien.

**INFORMATION RELATIFS AU BILAN
COMPTE DE RESULTAT**

1. PRODUITS A RECEVOIR

Les produits à recevoir se présentent comme suit, en fin d'exercice :

	30/09/2009	30/09/2008
	€	€
. Produits divers à recevoir	Néant	Néant
. Intérêts courus sur Placements	19 055	Néant
. Fournisseurs, avoir à recevoir	Néant	Néant
Total	19 055	0

2. CHARGES A PAYER

La récapitulation, par nature de dettes, des charges à payer en fin d'exercice, se présente comme suit :

	30/09/2009	30/09/2008
	€	€
. Fournisseurs ó factures non parvenues	36 684	31 900
. Personnel ó charges à payer	24 041	31 444
. Autres charges à payer	166 575	165 052
Total	227 300	228 396

3. CHARGES CONSTATEES D'AVANCE

Elles correspondent, par nature, à des éléments indiqués ci-dessous qui concernent des achats de biens ou de services dont la fourniture ou la prestation doit intervenir ultérieurement :

	30/09/2009	30/09/2008
	€	€
. Titres Restaurant	Néant	1 426
. Fournitures de bureau exploitation	573	Néant
. Frais de mailing	Néant	Néant
Total	573	1 426

4. FONDS STATUTAIRES

Le montant des fonds statutaires s'élève à 1 211 683 Euros.

Le montant des « legs et donations en contrepartie d'actifs immobilisés » n'a pas augmenté sur l'exercice 2008/2009. Il est nul.

5. DETAIL DES TRANSFERTS DE CHARGES

Au 30 septembre 2009, aucun transfert de charges n'a été constaté.

6. AFFECTATION DU RESULTAT DE L'ANNEE PRECEDENTE

Le résultat de l'année précédente, soit un excédent de 1 736 510 Euros, a été affecté à hauteur de 10 % au poste « Dotation », et le solde, soit 90 % au poste « Autres réserves ». Cette affectation est conforme à la décision du Conseil d'Administration chargé de statuer.

7. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

Au 30 septembre 2009, il n'existe aucune provision pour risques et charges.

8. IMPOT sur les SOCIETES

L'article 20 de la loi 2004-1484 du 31 décembre 2004 exonère, à compter de cette date, les fondations reconnues d'utilité publique de l'impôt sur les sociétés portant sur les revenus fonciers et les revenus de capitaux mobiliers.

1. LEGS ET DONNS

Depuis le 1^{er} janvier 2006, les associations et fondations peuvent accepter librement des dons et legs sans autorisation préalable établie par un décret en Conseil d'État ou par le Préfet. Toutefois, elles doivent en faire la déclaration à l'autorité administrative.

Pour les demandes faites avant le 1^{er} janvier 2006, l'autorisation préalable reste applicable.

Le montant des legs figurant en engagements hors bilan s'élève, à la clôture de l'exercice 2008/2009, à 2 828 465 Euros.

Au 30 septembre 2009, les « Legs en cours de réalisation » s'élèvent à 2 828 465 Euros.

2. EFFECTIF ET VENTILATION PAR CATEGORIE

La situation de l'effectif à la fin de l'exercice se présente comme suit :

<i>Catégories</i>	<i>Salariés de l'entreprise (nombre)</i>
. Contrat à durée indéterminée	9
. Contrat à durée déterminée	0
Total	9

V ó PROJET D'affectation DU RESULTAT

Conformément aux dispositions prévues à l'Article 10 des statuts, le fonds statutaire doit être doté du dixième de l'excédent des ressources annuelles.

Compte tenu du résultat excédentaire de l'exercice, le gain sera affecté en autres réserves.

Le projet d'affectation du résultat est donc le suivant :

- Dotation	439 613
- Autres réserves	3 956 514
	—————
	4 396 127



*Your complimentary
use period has ended.
Thank you for using
PDF Complete.*

[Click Here to upgrade to
Unlimited Pages and Expanded Features](#)

EMPLOI DES RESSOURCES COLLECTEES AUPRES DU PUBLIC

Le compte d'emploi des ressources est établi conformément aux dispositions de la loi du 7 août 1991 et de l'arrêté du 30 juillet 1993.

Conformément à l'ordonnance n° 2005-856 du 28 juillet 2005, le compte d'emploi des ressources fait partie intégrante de l'annexe des comptes annuels ; il est établi à partir des comptes analytiques dont le montant total des charges et des produits correspond au montant figurant dans le compte de résultat des comptes annuels après retraitement.

Le règlement CRC n° 2008-12 ne sera mis en œuvre qu'au titre de l'exercice 2009-2010, son application ayant été prévue pour les exercices ouverts à compter du 1^{er} janvier 2009.

G. L. Contrôles et Commissariats

205, Faubourg Saint-Honoré
75008 PARIS
Tél. : 01 45 61 17 17
Fax : 01 45 63 42 44
E-mail : gross@groupe-cfoi.com

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES EXERCICE CLOS LE 30 SEPTEMBRE 2009

FONDATION 30 MILLIONS D'AMIS « A.D.A.C. »

**Fondation reconnue d'utilité publique
par décret du 23 mars 1995**

Siège Social : 40, cours Albert 1^{ER}

75008- PARIS

Mesdames, Messieurs,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre conseil d'administration, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 30 Septembre 2009, sur :

- Le contrôle des comptes annuels de la **Fondation 30 Millions d'Amis ADAC**, tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- La justification de nos appréciations,
- Les vérifications spécifiques et les informations prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par les membres du bureau. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en oeuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier, par sondages, ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la Fondation à la fin de cet exercice.

II – JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L 823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les éléments suivants :

La note VI de l'annexe expose les modalités d'élaboration retenues pour établir le compte d'emploi annuel des ressources prévu à l'article 4 de la loi du 7 août 1991.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre fondation, nous nous sommes assurés que les dispositions de la loi du 7 août 1991 et de l'arrêté du 30 juillet 1993 ont été respectées avant la mise en oeuvre du règlement CRC n°2008-12 à compter du prochain exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de notre rapport.

III - VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents présentés aux administrateurs sur la situation financière et les comptes annuels.

**Fait à Paris,
Le 23 Février 2010.**

Patrice BARRE

Commissaire aux Comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to read 'P. Barre', is written over a horizontal line.

DIPTÉ D'EMPLOIS DES RESSOURCES AU 30 SEPTEMBRE 2009

EMPLOIS DE L'EXERCICE	2008/2009	2007/2008	RESSOURCES DE L'EXERCICE	2008/2009	2007/2008
<u>DEPENSES OPERATIONNELLES</u>			<u>RESSOURCES COLLECTÉES AUPRES DU PUBLIC</u>		
- Aides aux Refuges et Associations	2 403 137,37	2 229 667,30	- Dons manuels	6 657 730,03	6 394 827,14
- Sensibilisation du Public	1 891 826,16	2 540 997,89	- Legs	3 687 624,98	1 489 967,14
- Internet	253 180,61	150 088,69	Sous total 1	10 345 355,01	7 884 794,28
- Etudes et Enquêtes	107 300,20	135 060,90			
- Opération Péniche	0,00	200 000,00	<u>AUTRES FONDS PRIVÉS</u>		
- Partenariat E N V Alfort	160 000,00	0,00	Sous total 2	0,00	0,00
- Interventions Judiciaires	30 500,38	28 817,00			
Sous total 1	4 845 944,72	5 284 631,78	<u>SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS</u>		
<u>FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS</u>			Sous total 3	0,00	0,00
- Frais d'appel à la générosité du public	953 862,79	814 628,63			
Sous total 2	953 862,79	814 628,63	<u>AUTRES PRODUITS</u>		
<u>FRAIS DE FONCTIONNEMENT ET AUTRES CHARGES</u>			- Produits financiers	128 549,51	263 617,84
- Frais administratifs et services communs	284 042,43	312 641,64	- Produits activités annexes	5 772,15	0,00
Sous total 3	284 042,43	312 641,64	- Produits exceptionnels	300,35	0,00
			Sous total 4	134 622,01	263 617,84
EXCEDENT DE RESSOURCES DE L'EXERCICE	4 396 127,08	1 736 510,07	INSUFFISANCE DE RESSOURCES DE L'EXERCICE		
TOTAL GENERAL	10 479 977,02	8 148 412,12	TOTAL GENERAL	10 479 977,02	8 148 412,12